



**Séance ajournée
29 juin 2016**

À la séance ajournée du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais tenue au Centre Mgr-Lucien-Beaudoin, 34, rue Binet, Gatineau (Québec), le mercredi 29 juin 2016 à 19 h 30 et à laquelle séance étaient présents :

Étaient présents :

Mme Silvia Barkany, commissaire parent (primaire)
M. Gilles Chagnon, commissaire
M. Gilbert Couture, commissaire
M. Mario Crevier, vice-président
M Réjean Desjardins, commissaire
M. Alain Gauthier, commissaire
M. Antoine Gomis, commissaire parent (primaire)
Mme Christiane Gourde, commissaire
Mme Johanne Légaré, présidente de la CSPO
Mme Francine Lorange, commissaire
Mme Marthe Nault, commissaire
Mme Bianca Nugent, commissaire parent (EHDA)
M. Marcel Pépin, commissaire
Mme Caroline Sauv , commissaire
Mme Nathalie Villeneuve, commissaire

Étaient également présents :

M. Jean-Claude Bouchard, directeur g n ral
M. Daniel Jacob, directeur du Service des technologies de l'information
M. Jean- ric Lacroix, directeur du Service des ressources humaines
M. Marcel Lalonde, directeur g n ral adjoint
M. R mi Lupien, directeur du Service des ressources financi res
M. Pierre M nard, secr taire g n ral et directeur du Service des communications
M. Charles Millar, coordonnateur aux communications
M. Luc Pelchat, directeur du Service des ressources mat rielles
Mme Nadine Peterson, directrice du Service des ressources  ducatives
M. Benoit Prud'homme directeur du Service de l'organisation scolaire et du transport.

 tait absent :

M. Andr  Maurice, commissaire parent (secondaire)

OUVERTURE DE LA S ANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Apr s avoir v rifi  le quorum, la pr sidente proc de   l'ouverture de la s ance et   l'adoption de l'ordre du jour.

C.C.-15-16-165 Monsieur Gilbert Couture propose d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

6. Demande d'ajouts d'espace
7. Premier rapport du protecteur de l' l ve relatif   une demande de d rogation
8. Deuxi me rapport du protecteur de l' l ve relatif   une demande de d rogation

9. Approbation – Convention de partenariat entre la Caisse Desjardins de Hull-Aylmer et la Commission scolaire des Portages-de-l’Outaouais – École des Tournesol.

Adoptée à l’unanimité

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

REPRÉSENTATION AUX ÉVÈNEMENTS

INSCRIRE À VOTRE AGENDA

Fondation : La campagne de financement est en cours et a été prolongée jusqu’au 30 septembre 2016.

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

NOUVELLES MINISTÉRIELLES

NOUVELLES ADMINISTRATIVES

REPRÉSENTATIONS

Adoption – Politique relative aux premiers soins et à la santé des élèves dans les établissements de la Commission scolaire des Portages-de-l’Outaouais (30-12-20)

ADOPTION - POLITIQUE RELATIVE AUX PREMIERS SOINS ET À LA SANTÉ DES ÉLÈVES DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES PORTAGES-DE-L’OUTAOUAIS (30-12-20)

Considérant la résolution du Conseil C.C. 15-15-125;

Considérant les consultations effectuées auprès du Comité consultatif de gestion et du Comité de parents;

Considérant la recommandation du Comité de gouvernance et d’éthique;

C.C.-15-16-166 Madame Caroline Sauvé propose que le Conseil abroge la Politique (30-10-20) intitulée *Premiers soins et administration de médicament* et adopte la *Politique relative aux premiers soins et à la santé des élèves dans les établissements de la Commission scolaire des Portages-de-l’Outaouais (30-12-20)*.

Adoptée à l’unanimité

**Taxe scolaire – Taux
d'intérêt sur les arrérages**

TAXE SCOLAIRE – TAUX D'INTÉRÊT SUR LES ARRÉRAGES

Considérant que l'article 316 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c. I-13.3) précise que la taxe scolaire porte intérêt au taux que fixe la Commission scolaire ;

Considérant la recommandation du Comité de vérification ;

C.C.-15-16-167 Monsieur Mario Crevier propose que le taux d'intérêt sur les arrérages de la taxe scolaire soit fixé à 16 % pour l'année scolaire 2016-2017.

Adoptée à l'unanimité

**Approbation – Budget
des écoles et des
centres 2016-2017**

APPROBATION – BUDGET DES ÉCOLES ET DES CENTRES 2016-2017

Considérant que, conformément à l'article 276 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c. I-13.3), la Commission scolaire doit approuver les budgets des écoles, des centres de formation professionnelle et des centres d'éducation des adultes ;

Considérant que les budgets des écoles et des centres ont été préparés en conformité avec le cadre budgétaire 2016-2017 ;

Considérant que les budgets des écoles et des centres ont été adoptés par les Conseils d'établissement conformément aux articles 95 et 110.4 de la *Loi sur l'instruction publique* ;

Considérant que ces budgets font parties intégrante du budget de la Commission scolaire ;

Considérant la recommandation du Comité de vérification ;

C.C.-15-16-168 Monsieur Marcel Pépin propose d'approuver les budgets des écoles, des centres de formation professionnelle et des centres d'éducation des adultes pour l'année scolaire 2016-2017, sous réserve de réajustements qui pourront être apportés au cours de l'année selon les effectifs réels et de toutes autres modifications pouvant affecter les revenus et dépenses des établissements.

Adoptée à l'unanimité

**Adoption – Budget de
fonctionnement, d'investissement
et de service de la dette pour
l'année 2016-2017**

**ADOPTION – BUDGET DE FONCTIONNEMENT, D'INVESTISSEMENT
ET DE SERVICE DE LA DETTE POUR L'ANNÉE 2016-2017**

Considérant que, conformément à l'article 277 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c. I-13.3), la Commission scolaire doit adopter et

transmettre au ministre son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2016-2017;

Considérant que ce budget prévoit des revenus et des dépenses en équilibre pour un montant total de cent soixante-et-onze millions dix-sept mille quatre cent soixante-quatorze dollars (171 017 474 \$);

Considérant que l'évaluation uniformisée qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention de péréquation est établie au montant de quatorze milliards cent quatre-vingt-deux millions cent treize mille quarante-huit dollars (14 182 113 048 \$) en conformité avec la Loi et les règles budgétaires pour l'année 2016-2017;

Considérant que le budget prévoit que le taux de taxe scolaire effectif soit fixé à 0,24742 \$ du 100 \$ d'évaluation;

Considérant que ce taux respecte les limites prévues par la Loi;

Considérant la recommandation du Comité de vérification relative au taux de la taxe scolaire et au budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2016-2017;

C.C.-15-16-169 Madame Johanne Légaré propose que le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2016-2017 prévoyant des revenus et des dépenses de cent soixante-et-onze millions dix-sept mille quatre cent soixante-quatorze dollars (171 017 474 \$) soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et que le taux de la taxe scolaire soit fixé à 0,24742 \$ du 100 \$ d'évaluation, sous réserve de l'adoption du *Règlement sur le produit maximal de la taxe scolaire 2016-2017*.

Adoptée à l'unanimité

Demande d'ajouts d'espace

DEMANDE D'AJOUTS D'ESPACE

Considérant la demande d'ajout d'espace effectuée en août 2015 auprès du Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche;

Considérant la résolution C.C.-15-16-010 adoptée par le Conseil des commissaires lors de la séance du 9 septembre 2015;

Considérant la résolution C.C.-15-16-003 adoptée par le Conseil des commissaires lors de la séance du 9 septembre 2015;

Considérant la résolution C.C.-14-15-187 adoptée par le Conseil des commissaires lors de la séance du 10 juin 2015;

Considérant le plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais (CSPO);

Considérant la croissance démographique sur tout le territoire de la CSPO;

Considérant que la CSPO et la direction de la recherche, des statistiques et des indicateurs du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur (MÉES) prévoient une augmentation de la clientèle de plus de 1730 élèves au primaire d'ici les 5 prochaines années ;

Considérant que la direction de la recherche, des statistiques et des indicateurs du MÉES prévoient une augmentation de la clientèle de plus de 2115 élèves au secondaire d'ici les 10 prochaines années ;

Considérant la recommandation du Comité de l'organisation scolaire et du transport;

C.C.-15-16-170 Monsieur Gilbert Couture propose de transmettre une demande au Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur pour réitérer nos demandes précédentes soit :

- la construction d'une école primaire de type 3-18 dans la Municipalité de La Pêche en vue d'une ouverture éventuelle en 2018 ;
- la construction dans le secteur ouest d'une école secondaire de 810 places au programme régulier en vue d'une ouverture éventuelle en 2018 (040) ;
- la construction d'une école primaire de type 4-24 en vue d'une ouverture éventuelle en 2018 (036) ;
- la construction d'une école primaire de type 4-24 en vue d'une ouverture éventuelle en 2020 (037) ;
- la construction dans le secteur centre d'une école secondaire de 810 places au programme régulier en vue d'une ouverture éventuelle en 2020 (041).

Adoptée à l'unanimité

**Premier rapport du
protecteur de l'élève relatif à
une demande de dérogation**

**PREMIER RAPPORT DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE RELATIF À
UNE DEMANDE DE DÉROGATION**

Considérant le *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents* (04-10-10) de la Commission scolaire;

Considérant les recommandations contenues dans le premier rapport du protecteur de l'élève déposé le 29 juin 2016 à la suite d'une plainte relative au refus de la Commission scolaire d'accorder une dérogation pour l'entrée au préscolaire;

Considérant l'analyse approfondie de ces recommandations par le Conseil réuni à huis clos;

C.C.-15-16-171 Madame Johanne Légaré propose que le Conseil rejette les recommandations contenues dans le premier rapport du protecteur de l'élève déposé le 29 juin 2016 à la suite d'une plainte relative au refus de la Commission scolaire d'accorder une dérogation pour l'entrée au préscolaire et que les suivis appropriés et habituels soient faits auprès des parents concernés.

Vote

<u>Pour</u>	<u>Contre</u>	<u>Abstention</u>
8	3	1

Adoptée à la majorité

Deuxième rapport du protecteur de l'élève relatif à une demande de dérogation

DEUXIÈME RAPPORT DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE RELATIF À UNE DEMANDE DE DÉROGATION

Considérant le *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents* (04-10-10) de la Commission scolaire;

Considérant les recommandations contenues dans le deuxième rapport du protecteur de l'élève déposé le 29 juin 2016 à la suite d'une plainte relative au refus de la Commission scolaire d'accorder une dérogation pour l'entrée au préscolaire;

Considérant l'analyse approfondie de ces recommandations par le Conseil réuni à huis clos;

C.C.-15-16-172 Madame Johanne Légaré propose que le Conseil rejette les recommandations contenues dans le deuxième rapport du protecteur de l'élève déposé le 29 juin 2016 à la suite d'une plainte relative au refus de la Commission scolaire d'accorder une dérogation pour l'entrée au préscolaire et que les suivis appropriés et habituels soient faits auprès des parents concernés.

Vote

<u>Pour</u>	<u>Contre</u>	<u>Abstention</u>
9	2	1

Adoptée à la majorité

Approbation – Convention de partenariat entre la Commission scolaire des Portages-de-l’Outaouais – École des Tournesols.

APPROBATION – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA CAISSE DESJARDINS DE HULL-AYLMER ET LA COMMISSION SCOLAIRE DES PORTAGES-DE-L’OUTAOUAIS – ÉCOLE DES TOURNESOLS

Considérant la volonté de la Caisse Desjardins de Hull-Aylmer de soutenir financièrement l’École des Tournesols en versant une somme globale de 10 000 \$ pour la réalisation du projet d’embellissement et d’aménagement de la cour de l’École des Tournesols;

Considérant la volonté de la Caisse Desjardins de Hull-Aylmer et de la Commission scolaire d’établir des modalités relatives à l’octroi de ces sommes dans des conventions de partenariat;

Considérant l’intérêt manifesté par ladite école pour ce type de partenariat;

Considérant la *Loi sur l’instruction publique* et la *Délégation de certains pouvoirs et certaines fonctions aux diverses instances de la CSPO (03-01-10)*;

C.C.-15-16-173 Monsieur Mario Crevier propose que le Conseil approuve la Convention de partenariat entre la Caisse Desjardins de Hull-Aylmer et la Commission scolaire des Portages-de l’Outaouais relatif au projet d’aménagement et d’embellissement de la cour de l’École des Tournesols et autorise la présidente et le directeur général à signer ladite convention au nom de la Commission scolaire.

Adoptée à l’unanimité

LEVÉE DE LA SÉANCE

C.C.-15-16-174 Madame Johanne Légaré propose la levée de la séance.

Il est 19 heures 50 minutes.

La présidente,

Le secrétaire général,

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption - Politique relative aux premiers soins et à la santé des élèves dans les établissements de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais (30-12-20)
3. Taxe scolaire – Taux d'intérêt sur les arrérages
4. Approbation – Budget des écoles et des centres 2016-2017
5. Adoption – Budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année 2016-2017
6. Demande d'ajouts d'espace
7. Premier rapport du protecteur de l'élève relatif à une demande de dérogation
8. Deuxième rapport du protecteur de l'élève relatif à une demande de dérogation
9. Approbation – Convention de partenariat entre la Caisse Desjardins de Hull-Aylmer et la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais – École des Tournesol.